

DÉROGATION MINEURE

21 rue Bellefeuille

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juillet 2024 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396 rue Notre-Dame, à Repentigny, à compter de 19 h 30, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 21 rue Bellefeuille, à Repentigny, portant le numéro de lot 2 387 410, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 juin 2024.

L'objet de cette demande est de permettre sur un terrain de coin la localisation d'une porte d'entrée extérieure d'un logement secondaire sur la façade avant secondaire afin de permettre l'aménagement d'un logement secondaire dans le bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement permet que cette porte soit située en façade latérale ou arrière, sur l'immeuble situé au 21 rue Bellefeuille et portant le numéro de lot 2 387 410.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de juin 2024

L'assistant-greffier,



M^e Stéphane Desrochers, avocat